

Novembre 2009

## ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

### Première partie : points de vue de la CFE-CGC

Le Président de la République a annoncé l'organisation d'ici la fin de l'année 2009 d'Etats généraux de l'industrie. Au moment où l'on entrevoit les premiers signes de reprise économique, l'objectif est d'élaborer une politique industrielle pour la France afin d'accompagner à court et moyen termes nos industries vers les marchés durablement porteurs de croissance et d'emploi.

- **Point de vue :** Enfin !... Car depuis 1980 l'industrie française a perdu un tiers de ses effectifs ! Certes, les services industriels ont été massivement externalisés, mais les disparitions industrielles sont aussi légion ! Par ailleurs, le sous-investissement récurrent depuis les années 90, y compris en R&D, explique le peu de dynamisme des secteurs à forte intensité technologique. Le déficit commercial français témoigne du retard d'adaptation et du peu de spécialisation de l'industrie française. **Pour la CFE-CGC, il n'était plus possible que notre pays continue à ignorer la nécessité d'une véritable politique industrielle.**

Ces Etats généraux se déroulent selon trois axes :

#### - Un premier axe régional.

Autour des préfets de région, tous les acteurs concernés (industriels, partenaires sociaux, chambres de commerce, universités, élus locaux...) travailleront toutes les thématiques qu'ils estimeront utiles (innovation, compétitivité, emploi industriel, enjeux locaux spécifiques...) pour élaborer un état des lieux régional, dégager une doctrine en matière d'intelligence économique et faire progresser le relationnel entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

- **Point de vue :** Pour la CFE-CGC, le niveau pertinent est bien celui du bassin d'emploi. Il y a un lien fort entre développement régional et innovation. L'accès à la connaissance technologique, la présence d'un tissu local industriel, l'impact de la proximité d'un marché, l'existence d'un bassin d'emploi qualifié sont des facteurs déterminants pour l'innovation. A cet égard, et malgré leurs défauts, il faut souligner le rôle que devront jouer les récents pôles de compétitivité.

#### - Un deuxième axe national.

Cet axe se structurera autour d'un conseil stratégique industriel national (CSIN) comprenant, autour d'un représentant de l'administration centrale, des représentants des grandes industries nationales, des PMI innovantes, des partenaires sociaux nationaux, des investisseurs, des parlementaires... en vue des mêmes objectifs que les acteurs régionaux, préparant ainsi une confrontation puis une synthèse nationale.

- **Point de vue :** Il y a des thématiques qui relèvent clairement du niveau national (des thématiques sectorielles comme celle de l'énergie ou bien des thématiques transverses comme celle de l'image de l'emploi industriel...). Par ailleurs, il faudra tenir compte de la dimension européenne en coordonnant autant que possible notre politique industrielle avec celles des autres Etats membres.

#### - Un troisième axe participatif

Sous la forme d'un forum Internet ouvert à tous afin de recueillir toute proposition ou toute réflexion sur ces questions.

- **Point de vue :** Sur de telles thématiques, la mise en place d'un tel forum nous semble relever avant tout d'une volonté médiatique. Pas forcément négative, mais à l'utilité effective probablement bien faible.

L'ensemble de ces travaux, une fois achevé, **une convention nationale début 2010** en concrétisera les résultats par la définition des lignes de force de la politique industrielle nationale.

## Deuxième partie : pistes de réflexion de la CFE-CGC

Pour la CFE-CGC, la **politique industrielle** doit être définie

- en cohérence avec les réels atouts de la France,
- en impliquant les structures de l'État, déjà longuement à l'œuvre sur ces problématiques. En clair, nous ne voyons pas comment les structures concernées par l'aménagement du territoire, et notamment la DIACT, et les structures déployées pour les reconversions industrielles, notamment le CIRI, pourraient ne pas être concernées. Or, elles ne sont même pas citées dans les divers documents officiels de l'organisation de ces États généraux,
- et en ligne avec les priorités mises en évidence par les multiples travaux sur des thématiques connexes, comme les nouveaux modes de croissance (Conseil d'Analyse Stratégique), et avec les perspectives dessinées par le récent exercice « France 2025 ».
- enfin, il devrait aussi, évidemment, être tenu le plus grand compte des priorités du grand emprunt.

Pour l'industrie française, le bon aboutissement en février 2010 des Etats Généraux de l'Industrie sera d'importance. La CFE-CGC en a fait l'une de ses priorités. Ainsi, la contribution de la CFE-CGC va s'articuler autour de quelques principes clairs, au-delà de l'établissement des états des lieux qui, dans chaque région, ont à caractériser les atouts de chacun des bassins d'emplois concernés :

### i. Revalorisation des métiers industriels

Comment faire concourir l'éducation nationale, et notamment l'enseignement supérieur à la revalorisation des métiers industriels ? Comment améliorer et quelle contribution de la part de la formation professionnelle ?

### ii. Rappel de l'urgence d'investissement en R&D

Comment rapprocher la recherche publique des entreprises ?  
Comment développer une culture de la protection industrielle et de l'intelligence économique dans les entreprises, dans les régions ?  
Quels types d'innovations sont absents du territoire ?

### iii. Redéfinition des liens entre donneurs d'ordre et sous-traitants

Y a-t-il des évolutions réglementaires qui seraient favorables au renforcement de ces liens ?  
Comment favoriser le regroupement des PME sous-traitantes ?  
Comment développer des projets communs ?

### iv. Préconisation en matière de filières technologiques, notamment autour de l'énergie, de la santé et des technologies transverses, que l'on pourra évidemment retrouver dans nos interventions à propos du grand emprunt

#### 1. Energie :

- a. Fermentation pour production de biocarburants qui ne soit pas en concurrence avec les besoins d'alimentation de la planète
- b. Technologies couches minces : pour les électrolytes (accumulateurs), pour le silicium (capteurs photovoltaïques), et pour l'industrie des composants électroniques
- c. Contrôle de la fusion nucléaire

## 2. Santé :

- a. Traitement des interfaces (greffage, ensimage, ..) pour des prothèses semi – artificielles, et autres applications composites
- b. Médecine régénérative (cellules souches, nanotechnologies,..)
- c. Télémédecine et gestion de la complexité médicale

## 3. Transverse :

- a. Enseignement supérieur, recherche et soutien à l'innovation
- b. Télégestion quotidienne et réseaux de données
- c. Statistiques et traitement de données pour gestion de la complexité (climat, sociologie, migrations...)

## v. Mise en évidence des dynamiques de bassins d'emplois

La spécialisation de certains territoires doit-elle être encouragée ? Et, en même temps, comment éviter la « mono culture » industrielle ?  
Comment susciter l'implantation d'outils de R&D ?

## Troisième partie : focus sur quelques problématiques

**Lors de la réunion d'état des lieux du comité national des Etats Généraux vendredi 20 novembre**, la CFE-CGC est intervenue notamment sur la thématique de la mobilité qui paraît à la fois absolument centrale et tout à fait transverse :

- difficulté de la mobilité géographique (coût, complexité de gestion...),
- quasi absence de la mobilité inter-corps. Par exemple, débiter comme salarié d'une université, puis intégrer une équipe du CNRS et passer ensuite dans un centre de recherches, et enfin, poursuivre dans l'enseignement supérieur (ce qui est courant aux États-Unis) relève du parcours du combattant en France. Il ne faut pas s'étonner dès lors du cloisonnement tant regretté public/privé...
- difficulté des mobilités intellectuelles : la formation continue et professionnelle n'est pas conçue dans cette optique ; les carrières étant généralement prévues en « droite ligne » et les cursus de spécialistes étant privilégiés sur les cursus généralistes ...

**Jean CONAN**

Secrétaire national confédéral chargé du Pôle Économie